



LE CESP PUBLIE L'AUDIT DU PANEL MEDIAMAT

Le CESP a mis à disposition de ses adhérents l'audit 2024 du panel Médiamat. Le Comité Scientifique du CESP considère que le nouveau dispositif Médiamat est globalement de qualité et que les moyens mis en œuvre par Médiamétrie pour assurer la valeur de la mesure sont satisfaisants.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Médiamat intègre l'audience des Français non équipés de téléviseurs à domicile et des contenus TV regardés sur un écran internet à domicile. Depuis cette date, le Médiamat restitue l'audience de la télévision, quels que soient le lieu (domicile, hors domicile), l'écran utilisé (téléviseur, ordinateur, smartphone, tablette) et le mode de consommation (live, différé, replay, preview) pour l'ensemble des Français de 4 ans et plus.

Pour pouvoir évaluer ces évolutions méthodologiques, l'audit du CESP couvre exceptionnellement une période de 18 mois : l'année 2023 (ancienne méthodologie) et les 6 premiers mois du Médiamat tous lieux, tous écrans.

Le Comité Scientifique du CESP considère que le nouveau dispositif Médiamat est globalement de qualité et que les moyens mis en œuvre par Médiamétrie pour assurer la valeur de la mesure sont satisfaisants. Cela repose notamment sur le bon suivi des panels : formations complètes sur toutes les phases du recrutement, présence d'équipes d'enquêteurs expérimentés et efficacité de la gestion quotidienne des panels. Par ailleurs, des contrôles sont mis en place à chaque étape de la chaîne de production, ce qui permet de maîtriser les risques et de sécuriser la sortie des résultats quotidiens. Enfin, les travaux menés sur les évolutions en amont de l'audit ont permis d'impliquer le CESP au travers d'un partage d'informations fructueux.

Néanmoins, le Comité Scientifique émet des réserves sur certains points et recommande à Médiamétrie plusieurs actions correctrices : augmenter le taux de répondants du panel Médiamat, mieux représenter les foyers regardant peu la télévision sur un téléviseur (moins d'une fois par mois) et améliorer certains des théoriques issus du Baromètre des Équipements, utilisés pour redresser le Médiamat. Concernant la fusion, le CESP recommande à Médiamétrie de produire des indicateurs permettant notamment d'en évaluer le biais. Un groupe de travail a été mis en place avec le Comité Scientifique du CESP et Médiamétrie pour définir ces indicateurs.

À propos du Baromètre des Équipements

Le CESP partage également les conclusions de l'audit de l'étude de cadrage du Baromètre des Équipements 2023, qui a servi à caler les théoriques du Médiamat en 2024.

Le Comité Scientifique atteste de la qualité globale du dispositif et considère comme satisfaisants la complémentarité des modes de recueil (téléphonique et online) et le système de relance diversifié (mail, SMS, téléphone), le recours à un guide illustré présentant les différents équipements multimédias ainsi que la qualité des terrains d'enquête, aussi bien en termes de formations dispensées que d'encadrement des enquêteurs.

Il émet en revanche des réserves concernant l'ajustement de certains résultats de l'étude utilisés pour le redressement du Médiamat ainsi que sur le rappel d'interviewés au second semestre déjà interrogés lors du premier semestre, afin d'atteindre la taille d'échantillon attendue. Le Comité Scientifique réitère par ailleurs ses réserves concernant la non-atteinte de certains quotas (notamment les individus PCS- et les individus vivant seuls) qui impacte la qualité du dispositif.

À PROPOS DU CESP

Le CESP (Centre d'Etude des Supports de Publicité) est l'organisme interprofessionnel des acteurs de la communication concernés par l'étude de l'audience des médias et la mesure de leur efficacité : annonceurs, agences et médias. Le CESP audite toutes les mesures d'audience de référence pour le compte de ses adhérents, quel que soit le média : Internet, TV, presse, communication extérieure, radio, cinéma. Il assure également des missions de certification, de conseil et de formation en France et à l'international

Véritable laboratoire d'idées, le CESP constitue un lieu d'échanges neutre et indépendant pour débattre des innovations et conventions que les différents acteurs du marché sont amenés à définir ensemble.

Tiers de confiance reconnu, au service du marché de la communication, le CESP a pour mission de garantir l'équité des mesures et d'objectiviser la valeur des investissements.

ESPACE PRESSE : <https://www.cesp.org/audits/audience/tv/>

RENDEZ-VOUS SUR WWW.CESP.ORG ET



CONTACT

Jahida Bendikha jbendikha@cesp.org